

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 novembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, d'une parcelle de terrain située 21, chemin de la Crépillère à Dardilly et appartenant à monsieur Daniel Vachez.

Il s'agit d'une parcelle de 40 mètres carrés nécessaire à la réalisation d'un trottoir, le long de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, le bien en cause serait cédé au prix de 8000 F conforme à l'estimation des services fiscaux ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant ainsi que celle résultant des frais d'établissement de l'acte, évaluée à 3000 F, seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 24 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,